

UPE2A

Cette brochure s'adresse à l'équipe éducative des Ecoles/Etablissements où sont implantées les UPE2A fixes ou en itinérance.

Elle répond aux interrogations que pourraient susciter leur fonctionnement au 1er et au 2nd degré pour un accompagnement réussi.

Les UPE2A dans l'Académie Guadeloupe pour l'année scolaire 2020/2021:

1er degré : Itinérance Guadeloupe et Saint-Martin

2nd degré : Postes fixes et itinérants Capesterre-Belle-Eau, Le Gosier, Pointe-à-Pitre, Saint-François, Sainte-Anne, Sainte-Rose, Vieux-Habitants, Morne-à-l'Eau, Les Abymes, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, etc...



Pour en savoir plus ...

▶ Les textes officiels

⇒ B.O. circulaire n°2012-141 du 2-10-2012 *Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés.*

⇒ Circulaire n°2012-142 du 2-10-2012 *Scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs.*

▶ M. Eric AUJAS Chargé de Mission pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en Guadeloupe

⇒ Courriel: Eric.Aujas@ac-guadeloupe.fr

▶ Le CASNAV Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs.

⇒ Adresses:

- Boulevard Patrick Saint-Eloi
Entrée Jardin d'Essai, Bâtiment du CIO
97139 Les Abymes.
- SENIDN niveau 1 - 2ème étage
Mall West-Indies
Marigot
97150 SAINT-MARTIN.

⇒ Téléphone:

0590 47 84 53 (Abymes)
0590 47 81 46 / 0690 88 16 95 (Saint-Martin)

⇒ Courriel :

casnav@ac-guadeloupe.fr

▶ Coordonnateurs Guadeloupe : Marquise BEAUPIERRE (1^{er} degré) et François KEMPF (2nd degré) Coordonnateur Îles du Nord : Emmanuel PENE



UPE2A

Unités Pédagogiques pour les
Elèves Allophones Arrivants



Région académique



Qui ?

EANA : Elèves Allophones Nouvellement Arrivés

- Élèves non francophones d'origines diverses (Dominique, République dominicaine, Ste-Lucie, Haïti, Cuba, la Dominique, Chine, Italie, USA, Russie, Pologne, Brésil, Québec, Syrie...)

Pourquoi ?

- Permettre à l'élève d'accéder à une autonomie linguistique suffisante en français favorisant une inclusion rapide et totale dans sa classe de niveau.



Quoi ?

- Enseignement du **Français** : utilisation de la pédagogie du Français Langue de Scolarisation (**FLSco**) en passant par la pédagogie du Français Langue Etrangère (**FLE**)

Quand ?

- Dès l'inscription, à l'école ou au collège, dans une classe ordinaire
- Durée variable selon les besoins de l'élève (de quelques mois à deux ans)
- Emploi du temps souple, évolutif avec intégration progressive dans les cours de la classe ordinaire
- Prise en charge en UPE2A excepté pendant les cours d'E.P.S., d'arts plastiques, d'éducation musicale et de Langue vivante (celle de la Langue maternelle de préférence).
- Nombre hebdomadaire d'heures de cours en UPE2A variable selon le niveau de l'élève :

- **1er Degré** : 9 heures minimum

- **2ème Degré** : 12 heures minimum

Comment ?

- Répartition horaire par groupes de niveaux : débutants, faux-débutants, intermédiaires, avancés (Cf **CECRL**: Cadre Européen Commun de Références Linguistiques) et mise en place d'une pédagogie du Français Langue de scolarisation (**FLSco**).
 - Aides personnalisées au sein de la classe d'inclusion (plan du cours rédigé par l'enseignant et accompagnement d'un élève tuteur)
 - *Évaluations* :
 - ⇒ Test académique de positionnement et, en plus, évaluation diagnostique approfondie de l'UPE2A et de la classe d'inclusion
 - ⇒ formative : évaluation continue (classe d'inclusion et UPE2A)
 - ⇒ sommative : évaluations mi-trimestrielles et trimestrielles (classe d'inclusion et UPE2A)
 - ⇒ Evaluation linguistique : Diplôme d'Etudes en Langue Française (**DEL**F)
 - *Outils* :
 - ⇒ Fiche de liaison
 - ⇒ Fiche de suivi de l'élève
 - ⇒ Projet individualisé
 - ⇒ bulletins mi-trimestriels et trimestriels de la classe d'inclusion et de l'UPE2A
 - ⇒ supports de cours : documents authentiques, manuels du F.L.Sco et ceux de la classe d'inclusion, supports multimédias
 - *Concertations* :
 - ⇒ avec l'équipe pédagogique dès que nécessaire et au cours des rencontres trimestrielles : parents/professeurs et conseils.
 - ⇒ avec tous les autres partenaires de la communauté scolaire : administration, enseignants, délégués élèves, documentaliste, Réseau pédagogique, PSY-EN, médecin et infirmière scolaires, assistante sociale, agents, parents ... tout au long de l'année.
- ⇒ Avec le **C.A.S.N.A.V.**